



GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT



CONSULTATION REGIONALE SUR LE SYSTEME DE SAUVEGARDE INTEGRE

AFRIQUE CENTRALE

LIBREVILLE, 9-11 MAI 2012



TABLE DES MATIERES

I. Introduction	3
II. Processus de consultation	6
A. La session plénière	6
B. Les travaux de groupe	7
III. Principales recommandations par SO	8
A. SO 1 : Evaluation environnementale et sociale	8
B. SO 2 : Réinstallation involontaire et conditions de travail	9
C. SO 3 : Biodiversité et service écosystémiques	10
D. SO 4 : Prévention et contrôle de la pollution, gaz à effet de serre, matières dangereuses et utilisation efficace des ressources	11
E. SO 5 : Conditions de travail, santé et sécurité	11
IV. Conclusion	12
ANNEXES	
Annexe 1 : Liste des participants et listes des groupes de travail	13
Annexe 2 : Commentaires et recommandations de la session plénière	16
Annexe 3 : Rapport du groupe 1 (SO1)	23
Annexe 4 : Rapport du groupe 2 (SO2) et (SO5)	27
Annexe 5 : Rapport du groupe 3 (SO3) et (SO4)	30
Annexe 6 : Mot du Représentant résident de la BAD au Gabon	33
Annexe 7 : Discours du Ministre de l'Economie de l'Emploi et du Développement Durable	35
Annexe 8 : Déclaration de Libreville	39

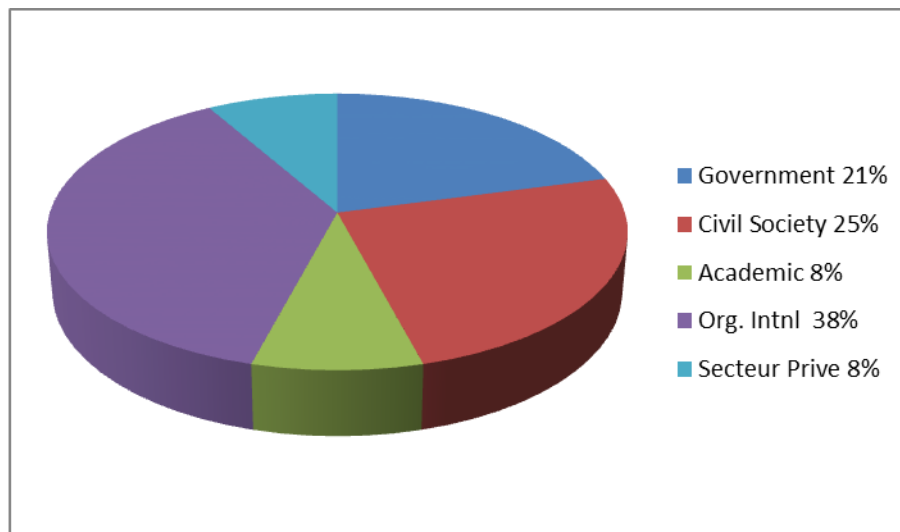


I. INTRODUCTION

Le présent rapport reprend les principaux points discutés au cours de la consultation régionale de l'Afrique Centrale, tenue à Libreville du 9 au 11 mai 2012, relative à la conception du Système de Sauvegarde Intégré (SSI) de la Banque Africaine de Développement (BAD). En effet, la BAD a pris l'initiative d'entamer une série de consultations en Afrique sur son système de sauvegardes intégré en cours d'élaboration. Le plan de consultation couvrant l'ensemble des régions africaines se présente comme suit :

- i) Afrique de l'Est du 11 au 13 Avril 2012 ;
- ii) Afrique australe du 15 au 17 Avril 2012 ;
- iii) Afrique centrale du 09 au 11 Mai 2012 ;
- iv) Afrique de l'Ouest du 15 au 17 Mai 2012 ; et enfin
- v) Afrique du Nord du 12 au 14 Juin 2012.

Les différentes parties prenantes ont été représentées par la diversité des participants :



Pour la Banque, les présentes consultations régionales visent un triple objectif :

- Améliorer la qualité et pertinence du SSI ;
- Promouvoir une compréhension commune des objectifs, principes et besoins des sauvegardes ;
- Orienter la formulation de l'énoncé de politique de sauvegarde.

En effet, au cours des processus de reconstitution du Fonds Africain de Développement (FAD XII) et de l'Augmentation Générale de Capital (AGC) de la BAD en 2010, et à la demande des actionnaires, la Banque s'est engagée à la révision et à la modernisation de ses procédures



et système de protection sociale et environnementale en préparant et en adoptant un SSI et en favorisant l'intégration des considérations liées aux changements climatiques dans le processus de révision et de conformité de ses mesures de protection.

Dans cette perspective, en Septembre 2010, le Comité des Opérations de la Banque a approuvé la Note conceptuelle « Vers un système de sauvegarde intégré » qui présente le système de Sauvegarde Intégré fondé sur quatre éléments interdépendants :

- *Un énoncé de politique de sauvegardes environnementales et sociales de la Banque.*
- *Des sauvegardes opérationnelles* — cinq énoncés de politique, brefs et ciblés, qui établissent clairement les exigences opérationnelles auxquelles les opérations financées par la Banque doivent se conformer.
- *Des procédures d'évaluation environnementales et sociales (PEES)* qui fournissent des informations sur les procédures particulières que la Banque et ses clients devraient suivre pour s'assurer que les opérations de la Banque répondent aux exigences des sauvegardes opérationnelles à chacune des étapes du cycle de projet de la Banque.
- *Des lignes directrices* fournissant des orientations techniques relatives aux normes ou approches méthodologiques et aux mesures de gestion particulières, pertinentes à la réalisation des sauvegardes opérationnelles.

De manière spécifique, ces consultations régionales visent à impliquer les différentes parties prenantes à la conception du Système de Sauvegarde Intégré de la Banque et l'aligner sur les bonnes pratiques déjà expérimentées par d'autres Banques Multilatérales de Développement (BMD). La banque retient 5 SO qui définissent de manière claire les exigences opérationnelles auxquelles les opérations financées par la Banque doivent se conformer :

- **SO 1 : Evaluation environnementale et sociale.** Cette sauvegarde comprends les questions telles que la portée, la catégorisation, l'utilisation de l'Évaluation Environnementale et Sociale Stratégique (EESS), et des cadres de gestion environnementale et sociale, de la vulnérabilité au changement climatique, de la consultation publique, et des procédures de règlement des conflits. Cette sauvegarde opérationnelle primordiale consolide les exigences et engagements politiques énoncés dans la politique de la Banque sur l'environnement. Elle met également à jour les exigences pour tirer parti des meilleures pratiques des BMD sur un certain nombre de questions opérationnelles.
- **SO 2 : Réinstallation forcée : Acquisition de terres, déplacements de populations et indemnisation.** Cette sauvegarde opérationnelle consolide les exigences et engagements politiques énoncés dans la Politique de la Banque sur la réinstallation forcée et elle intègre également les améliorations visant à accroître leur efficacité opérationnelle.



- **SO 3 : Biodiversité et services écosystémiques.** Cette sauvegarde opérationnelle traduit les engagements stratégiques contenus dans la politique de la Banque sur la gestion intégrée des ressources en eau en exigences opérationnelles. Elle se réfère à la Convention des Nations-Unies sur la Diversité Biologique et reflète l'importance de la biodiversité en Afrique, ainsi que la priorité accordée à la clarification des normes et des exigences pertinentes des BMD. Elle reflète également les meilleures pratiques actuelles en ce qui a trait à l'inclusion des exigences dans l'analyse des impacts potentiels sur les services écosystémiques.

- **SO 4 : Prévention et contrôle de la pollution, gaz à effet de serre, matières dangereuses et utilisation efficace des ressources.** Cette sauvegarde opérationnelle couvre la gamme des effets environnementaux clés pour lesquels il existe des normes internationales suivies par toutes les BMD et les principes de l'Équateur.

- **SO 5 : Conditions de travail, santé et sécurité.** Cette sauvegarde opérationnelle reflète l'essentiel des normes de l'Organisation Internationale du Travail qui ont été adoptées par la plupart, sinon la totalité, des BMD et principes de l'Équateur.

Compte tenu de l'importance des problématiques liées aux changements climatiques, à la dégradation des sols, à la destruction des écosystèmes, et à la perte de biodiversité, ces consultations régionales incluent trois innovations principales : l'écoute et l'apprentissage, la création de partenariats stratégiques pour l'appropriation du SSI et le pilotage du processus.

Outre cette partie introductive, le rapport est structuré en trois parties : le processus de mise en œuvre de la consultation régionale pour l'Afrique centrale, les principales recommandations et la conclusion.

II. PROCESSUS DE CONSULTATION



A. La session plénière

Outre l'accueil et l'enregistrement des participants, la session plénière a été marquée par la présentation des participants (voir liste des participants en annexe 1), le discours d'ouverture du Représentant Résident par intérim de GAFO et du Ministre gabonais de l'Economie, de l'emploi et du Développement Durable, Gouverneur de la BAD, la présentation de deux communications : « vers un Système de Sauvegardes Intégré » et « Principes de Sauvegardes Opérationnelles » et la synthèse du jour 1 et organisation des sessions de groupe pour le jour 2.

Les allocutions d'ouverture ont permis de présenter la pertinence et les enjeux de la mise en œuvre d'un Système de Sauvegardes Intégré (SSI) au sein du Groupe de la BAD et de préciser le rôle majeur des différentes parties prenantes à ce processus participatif en vue d'une plus grande appropriation.

La première communication « vers la création d'un système de sauvegarde Intégré » avait pour objectif de présenter le processus de conception du système de sauvegarde intégré en dégagant : (a) le contexte de son élaboration ; (b) les décisions clés ; (c) l'énoncé des politiques ; (d) les sauvegardes opérationnelles ; (e) les Procédures d'Evaluation Environnementales et Sociales (PEES) ; (f) les lignes directrices ; (g) les avantages éventuels et (h) les étapes suivantes.

La seconde communication : « Principes des sauvegardes opérationnelles » a porté sur le contenu des SO, et a dégagé leur pertinence dans l'amélioration de la qualité à l'entrée des projets financés par la Banque.

Les deux communications ont suscité des riches échanges ayant notamment sur : le rôle du mécanisme indépendant d'inspection pour assurer une large participation des parties prenantes et la transparence et sur le renforcement des systèmes-pays qui existent sous forme législative mais qui souffrent des difficultés de mise en œuvre. Aussi, la nécessité d'une prise en compte de l'ensemble des opérations financées par la BAD, y compris les prêts de politiques et les programmes d'appui budgétaire a été détaillée. En outre, ces échanges élaborent l'importance d'une approche globale, holistique et concertée pour le traitement adéquat des réinstallations involontaires et des problèmes fonciers dans un contexte africain où la terre souvent est la propriété des Etats, la nécessité des financements dédiés aux sauvegardes environnementales et sociales, y compris pour la réalisation des études, la mise en œuvre et le suivi des mesures d'atténuation, le respect des exigences de catégorisation par les unités organisationnelles de la BAD en vue d'une durabilité sur le terrain, et enfin la nécessité du renforcement des capacités des acteurs (Etats, OSC, secteur privé, communautés locales) en vue d'une meilleure appropriation des projets financés par la BAD.

B. Les travaux de groupe

Trois groupes de travail ont été formés à cet effet :



- Groupe 1 : Evaluation environnementale et sociale (SO1)
- Groupe 2 : Réinstallation involontaire, conditions de travail (SO2), santé et sécurité (SO5)
- Groupe 3 : Biodiversité et service des écosystèmes (SO3) ; Prévention et contrôle de la pollution (SO4)

La contribution des groupes de travail (voir annexe 2, 3, 4, 5) visait un triple objectif :

- guider la formulation des sauvegardes opérationnelles ;
- examiner et renforcer les objectifs, principes et exigences en matières de sauvegardes opérationnelles ;
- améliorer la qualité et la pertinence des sauvegardes opérationnelles.

Après une lecture des termes de références, chaque groupe de travail a adopté une méthodologie consistant à lire attentivement, commenter et amender les sauvegardes opérationnelles spécifiques étudiées.

III. Principales recommandations par SO



Les sauvegardes opérationnelles constituent cinq énoncés de politique, brefs et ciblés, qui établissent clairement les exigences opérationnelles auxquelles les opérations financées par la Banque doivent se conformer.

Sur la base des discussions suscitées, les recommandations suivantes, classées par SO ont été formulées :

A. SO 1 : Evaluation environnementale et sociale

Cette SO a pour objectif d'intégrer les considérations environnementales et sociales (y compris celles liées à la vulnérabilité et aux changements climatiques) dans les opérations de la Banque et de contribuer ainsi au développement durable dans les pays de l'Afrique Centrale.

Au regard des enjeux liés à cette SO, les échanges ont porté sur l'importance primordiale des études d'impact environnemental et social et de la qualité à l'entrée des projets financés par la Banque, la présélection et la catégorisation des projets, l'impact sur les communautés y compris les groupes vulnérables et, les mécanismes de règlement des griefs et de redressement des torts.

Pour une meilleure évaluation des impacts environnementaux et sociaux, les recommandations suivantes ont été formulées :

1. Améliorer la qualité et la pertinence des évaluations économiques, environnementales et sociales des projets de la Banque. En effet, force est de constater que dans certains projets financés par la Banque, les évaluations économiques, environnementales et sociales ne tiennent pas compte des réalités de l'environnement du projet. Dans ce cadre, la définition effective de la zone d'influence du projet permettra de mieux prendre en compte les implications financières et techniques au-delà de la zone d'intervention du projet.
2. Perfectionner le processus de présélection et de catégorisation des projets par des évaluations de terrain pertinentes pour éviter ou limiter les incidences négatives sur les populations locales. A cet effet, il convient de recourir à des cabinets de consultants nationaux ou sous-régionaux dont la connaissance des réalités locales est plus avérée que celle des cabinets internationaux.
3. Renforcer l'appropriation des règles et procédures de la Banque en matière de règlement des griefs et de redressement des torts par les parties prenantes aux projets financés par la Banque. A ce niveau, une plus grande transparence est requise pour éviter les collusions entre la Banque et les Etats. Ainsi, le Mécanisme Indépendant d'Inspection (MII) de la Banque devrait être renforcé.
4. Mettre en application de manière effective le principe du Consentement Préalable donnée en Connaissance de Causes (CPCC) énoncé dans le cadre de la Convention sur



la Diversité Biologique et encore appelé Consentement Libre Informel et Préalable (CLIP) pour conformer les consultations aux besoins des populations locales et aux principes de la Banque en matière de préparation du projet. Une description de la concertation et de la participation des communautés affectées, y compris un résumé des points de vue exprimés, et de la manière dont ils ont été pris en compte doit être fournie. De plus, une description des procédures de règlement des litiges présentés par les populations touchées par le projet doit être fournie.

5. Intégrer dans les Plans de Gestion Environnemental et Social (PGES) des mesures spécifiques visant à renforcer les mécanismes de contrôle et de certification stricts en ce qui concerne les projets, notamment dans les industries extractives.
6. Impliquer systématiquement les communautés locales, le secteur privé, les Organisations de la Société Civile et les administrations publiques dans le processus d'évaluation de l'impact environnemental et social par la construction d'un processus participatif inclusif. L'inclusivité préconisée doit respecter les valeurs culturelles et sociales des populations affectées par le projet. A cet effet, les EES doivent mesurer les impacts potentiels du projet sur le patrimoine culturel et mettre en place des mécanismes d'atténuation de ces effets.
7. Former un personnel qualifié pour le suivi et l'évaluation du PGES dans les pays de la région Afrique Centrale. Cette formation est une condition nécessaire à la durabilité des projets financés par la Banque. La constitution d'une masse critique est essentielle pour que les différentes parties prenantes puissent appliquer avec succès les recommandations du SSI.
8. Mettre en place un processus transparent de divulgation de l'information. Des progrès significatifs ont certes été réalisés depuis l'adoption de la politique révisée de la Banque sur la divulgation et l'accès à l'information avec le principe de divulgation maximale. Toutefois, il est souhaitable que la Banque applique de façon systématique et optimale ces principes dans le processus d'évaluation environnementale et sociale à travers le système Intégré de Tracking des Sauvegardes (ISTS).

B. SO 2 : Réinstallation forcée – Acquisition de terres, déplacements de populations et indemnisation

Cette SO a pour principal objectif de faciliter l'opérationnalisation de la politique de réinstallation involontaire de 2003 de la Banque dans le contexte de mise en œuvre des SO, afin d'intégrer de manière appropriée les facteurs de réinstallation dans les opérations de la Banque. Pour guider les futures interventions de la banque les enseignements clés suivants ont été retenus pour cette SO :

1. Améliorer le processus d'indemnisation et d'aide à la réinstallation des personnes affectées par les projets financés par la Banque. A cet effet, les conditions de réinstallation et de compensation requièrent le consentement libre et préalable des



populations touchées par le projet. Aussi, les compensations doivent être évaluées au coût intégral de remplacement et non au coût du marché.

2. Renforcer le processus de suivi physique et financier des personnes affectées par les projets financés par la Banque. A cet effet, il convient de mener des enquêtes socio-économiques avant et après la mise en œuvre des projets.
3. Impliquer systématiquement le secteur privé, les Organisations de la Société Civile, les ONG, le secteur privé et les administrations nationales dans les processus relatifs à la réinstallation involontaire (acquisition des terres, déplacement des populations et indemnisation). Ce processus inclusif permettra d'éviter les écueils qui conduisent à la faible performance des projets.
4. Renforcer les capacités des parties prenantes et l'appropriation des règles et procédures de la Banque en matière de réinstallation involontaire. La faible appropriation des procédures et les faibles capacités des parties prenantes ont été à l'origine du retard dans le démarrage des projets, et de la faible performance de certains projets.
5. La Banque devrait, dans son SSI prévoir des sanctions pour les emprunteurs du secteur privé ne respectant pas les règles en matière d'indemnisation des personnes affectées par le projet.

C. SO 3 : Biodiversité et services écosystémiques

Cette SO a pour objectif d'identifier et appliquer les moyens de préserver la Biodiversité et la conservation des habitats naturels et, de mettre en œuvre des prescriptions pour la préservation et la gestion des services écosystémiques prioritaires. Les échanges ont permis de formuler les recommandations suivantes:

1. Renforcer les politiques nationales et l'harmonisation de celles-ci au niveau sous régional, en matière de biodiversité, des services écosystémiques, de lutte contre la pollution et émission des gaz à effet de serre, d'utilisation rationnelle des ressources.
2. Vulgariser les procédures pénales en matière de biodiversité et des services écosystémiques, de lutte contre la pollution et émission des gaz à effet de serre, d'utilisation rationnelle des ressources.
3. Renforcer les consultations auprès des observatoires en charge de la biodiversité et des services écosystémiques, de lutte contre la pollution et émission des gaz à effet de serre, d'utilisation rationnelle des ressources.
4. Prendre en compte et adapter au contexte des pays la Convention sur la Biodiversité (CBD) visant à préserver la diversité biologique et à promouvoir l'utilisation durable des ressources naturelles.



5. Mettre en œuvre un cadre effectif permettant une évaluation environnementale et sociale des risques pour la diversité biologique et les services écosystémiques.

D. SO 4 : Prévention et contrôle de la pollution, gaz à effet de serre, matières dangereuses et utilisation efficace des ressources.

Cette SO expose les principales conditions de contrôle et de prévention de la pollution que les emprunteurs et les clients doivent respecter afin d'atteindre une performance environnementale de qualité optimale tout au long du cycle de vie du projet, et parvenir à une utilisation efficiente et durable des ressources naturelles.

Prendre en compte la problématique des nuisances dans cette SO.

E. SO 5 : Conditions de travail, santé et sécurité.

Cette SO établit les principales exigences énoncées dans les conventions internationales que la Banque doit prendre en compte pour protéger les droits des travailleurs dans une optique leur permettant de subvenir à leurs besoins fondamentaux.

Prendre en compte la problématique du travail décent en tenant compte des questions relatives: aux droits de l'homme, à la problématique genre, aux prescriptions de l'OIT etc. La notion de travail décent résume les aspirations de tout travailleur: possibilité d'exercer un travail productif et convenablement rémunéré, assorti de conditions de sécurité sur le lieu de travail et d'une protection sociale pour sa famille. Le travail décent donne aux individus la possibilité de s'épanouir et de s'insérer dans la société, ainsi que la liberté d'exprimer leurs préoccupations, de se syndiquer et de prendre part aux décisions qui auront des conséquences sur leur existence. Il suppose une égalité de chances et de traitement pour les femmes et les hommes. Cette question est importante car dans certains projets financés par la Banque, une précarisation de l'emploi est remarquée, surtout dans les projets en zones rurales.

Renforcer les systèmes d'inspection du travail dans les pays de l'Afrique centrale en vue de garantir le respect du droit du travail, à travers la promotion des normes internationales du travail pertinentes, des services de conseil et des projets techniques.



IV. CONCLUSION

Les travaux de la consultation régionale de l'Afrique Centrale pour la conception du Système de Sauvegarde Intégré et des Sauvegardes Opérationnelles de la Banque Africaine de Développement se sont déroulés dans le respect des principes de transparence, de large participation et de diffusion de l'information et d'accessibilité.

Tout en félicitant la BAD pour cette initiative, les parties prenantes à la consultation ont formulé le vœu que leurs avis et contributions soient pris en compte dans l'optique :

1. D'améliorer le contenu et la clarté de la proposition actuelle ;
2. D'accroître l'efficacité opérationnelle de la Banque ;
3. D'assurer l'appropriation par les emprunteurs ; et
4. De s'entendre sur un mécanisme de communication et de surveillance du respect de la conformité.



ANNEXE 1 : LISTE DES PARTICIPANTS ET LISTES DES GROUPES DE TRAVAIL

LISTE DES PARTICIPANTS		
Noms et Prénoms	Pays	Titre/Institution
M. ABESSOLO Jean Abbé	Cameroun	Centre Global pour l'Environnement et le Développement
M. AKO'O Daniel	Cameroun	Ministère de l'Environnement
M. BAGAFUO Yves Anicet	Gabon	IRAF
M. BAMENJO Jaff	Cameroun	RELUFA (Cameroun)
M. BAYANI NGOYI Emmanuel	Gabon	MEEDD/DGEPN Gabon
M. ELLA Pierre Claver	Gabon	Journaliste RTG1
M. KARANGAZE Marc	RCA	Président de L'ONG/CEDIFOD
Mme KAVIRA Louise	RCA	ONG OAN/RAPELEF
M. KITANE SOULEYE	Sénégal	BAD/SNFO
M. LENDJOUNGOU Francis	Gabon	Conseiller du Ministre de l'Economie Gabon
Mme LEWOUSSE Tania	Gabon	Journaliste Gabon Matin
M. M'BADOUMA Innocent	Gabon	Journaliste Union
M. MAMBOUNDOU ALEVINAT Joël Célestin	Gabon	ONG CSE/TAI
M. MBADINGA Firmin Eric	Gabon	Journaliste RTG1
M. MBINA Christian	Gabon	Directeur Technique ANPG
Mme MEMEY Timothée	Gabon	Journaliste Africa N°1
M. MOUBAMBA Jean-Louis	Gabon	BAD/GAFO



M. MOULOMBI Nicaise

Gabon

CSE

M. MPEMBELE Victor	RDC	Groupe d'Etude Environnementale du Congo
M. NDZANA OLOMO Patrick	Gabon	Enseignant (Université)-Consultant
M. NZE NDONG Pulchérie	Gabon	ONG HADASSA Gabon
M. OUISSIKA Cherubin Brice	République du Congo	OSFAC-Analyse de la déforestation et et de la Dégradation
M. OYANE NZUE Pierrette	Gabon	RESEB Gabon
Mme OYOUBI Lucette	Gabon	BAD/GAFO
M. RAYNARD Eric	Gabon	Chambre de commerce
M. SANDJIMA Dounia	TCHAD	Ministère de l'Environnement et des ressources halieutiques,
M. TANGARA MAMADOU	TCHAD	BAD/CPO
M. TOUNKARA Samba	Cameroun	BAD/CNFO
Mme ZOUTA Gertrude	RCA	SG/Chambre de Commerce RCA

LISTE GROUPE 1

SO1 : Evaluation environnementale et sociale

	Noms et Prénoms	Titre/Institution
1	MOUBAMBA Jean-Louis	BAD/GAFO
2	TOUNKARA Samba	BAD/CNFO
3	OYOUBI Lucette	BAD/GAFO
4	BAYANI NGOYI Emmanuel	MEEDD/DGEPN Gabon
5	MPEMBELE Victor	GEEC/ENV RDC
6	SANDJIMA Dounia	TCHAD
7	MAMBOUNDOU ALEVINAT Joël Célestin	ONG CSE/TAI
8	NZE NDONG Pulchérie	ONG HADASSA Gabon



LISTE GROUPE 2

SO2 : Installation Involontaire

SO5 : Condition de travail, santé et sécurité

	Noms et Prénoms	Titre/Institution
1	OYANE NZUE Pierrette	RESEB Gabon
2	BAMENJO Jaff	RELUFA (Cameroun)
3	TANGARA MAMADOU	BAD/CPO
4	KARANGAZE Marc	RCA
5	KITANE Souleye	BAD/SNFO
6	ABESSOLO Jean Abbé	CEGED/Cameroun
7	RAYNARD Eric	Chambre de commerce Gabon
8	LENDJOUNGOU Francis	Conseiller du Ministre de l'Economie Gabon

LISTE GROUPE 3

SO3 : Biodiversité et services des écosystèmes

SO4 : Prévention des contrôles de la pollution

	Noms et Prénoms	Titre/Institution
1	MOULOMBI Nicaise	CSE
2	AKO'O Daniel	
3	OUISSIKA Cherubin Brice	OSFAC- République du Congo
4	BAGAFUO Yves Anicet	IRAF
5	ZOUTA Gertrude	SG/Chambre de Commerce RCA
6	MBINA Christian	Directeur Technique ANPG
7	KAVIRA Louise	ONG OAN/RAPELEF



ANNEXE 2 : COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS DE LA SESSION PLENIERE

NOMS ET PRENOMS DE L'INTERVENANT	QUESTIONS/COMMENTAIRES	REPONSES/ACTIONS PRISES OU A PRENDRE
Lucette OYOUBI	Quelle est la responsabilité de la Banque dans les projets financés au regard des conséquences sociales et environnementales ? Les réparations sont-elles à la charge du Gouvernement ou la Banque	<p>La banque dispose d'un Mécanisme Indépendant d'Inspection (MII) depuis 2006. L'objectif du MII est d'offrir à tous ceux qui ont subi ou risquent de subir un préjudice résultant d'un projet financé par le Groupe de la Banque, du fait de la violation de ses propres politiques et procédures, la possibilité de déposer une plainte auprès de la Banque.</p> <p>Le MII cible la responsabilité de la Banque et celle du Gouvernement. Les responsabilités peuvent être partagées à certains égards. Exemple : Projet de MINDOUBE en Afrique du Sud.</p>
Nicaise MALOMBI	Implication de la société civile : Quelle est le niveau d'implication de la Société Civile dans les projets de la Banque ? Les plaintes de la société civile dénonçant les effets pervers économiques, sociaux et environnementaux sont-elles prises en compte ?	<p>La Banque met en place de manière systématique un mécanisme pour capter les opinions des parties prenantes. Il est indéniable que le niveau de représentativité de la Société civile reste assez faible, mais des efforts sont consentis pour construire un processus participatif plus inclusif. L'inspection signale les distorsions. Les plaintes sont formulées par la société civile ou les populations. Deux personnes peuvent formuler une plainte recevable auprès de la Banque et déclencher immédiatement le MII.</p>
Jean Abbé ABESSOLO	Comment rendre le système transparent pour éviter les collusions entre la BAD et le Gouvernement. Système d'alerte	<p>Le MII se fonde sur des procédures simples et transparentes. Une fois que la plainte arrive chez le Directeur de la conformité, la plainte est publiée, la banque est informée et la banque prend des actions pour dégager ses responsabilités en matière de respect ou de</p>



		violation de ses procédures.
	Quels sont les délais dans ce processus ?	Les délais pour informer le management de la Banque et donner une réponse à la plainte sont assez courts (entre 14 et 30 jours après réception de la requête). Recommandations : Identification des organisations de la société civile pour participer aux inspections. (organisation indépendante des plaignants). Des inspecteurs indépendants mènent des investigations indépendantes.
TANGARA MAMADOU	Couverture budgétaire des études d'impact environnemental et social. Comment se fait la couverture budgétaire ? appui budgétaire multisectoriel ? Comment intégrer les processus nationaux ?	Proposition. Appui budgétaire doit permettre de faire des études des incidences fiscales sur le plan social et environnemental. Anticipation des impacts sociaux et environnementaux. Lorsque les systèmes nationaux créent des frustrations, il convient de prendre le système le plus contraignant au niveau international pour compléter les systèmes nationaux.
TOUNKARA	Politique de prêts de la Banque et qualité à l'entrée. Système de compensation de la Banque.	Le système de compensation de la Banque novateur car il prend en compte toute les parties prenantes, mêmes celles qui ne disposent de titres fonciers. Le système national est la base mais il faut tenir compte des adaptations. Donner davantage de ressources aux communautés défavorisées dans la mise en œuvre des projets. La Banque consent des efforts assez importants en vue de conformer sa politique de prêts aux normes économiques, sociales et environnementales favorisant un développement durable.
Jean Abbé ABESSOLO	En matière de politique de réinstallation, il convient d'éviter que la BAD ne prêche pas par des stéréotypes. Les communautés sont-elles consultées dans le processus de réinstallation ? Existe-t-il un processus tenant compte des aspirations des communautés	La Banque met en place un mécanisme transparent et cohérent en matière de réinstallation en tenant en compte les réelles aspirations des populations locales dans ses Pays Membres Régionaux.



	locales ?	Recours au processus de compensation. Il faut donner plus d'options aux communautés locales. La Banque accompagne les communautés dans les processus de réinstallation dans une optique de durabilité.
Nicaise MOULOMBI	Avez-vous une estimation du nombre de plaintes en matière de dégradation de l'environnement et du niveau de vie des populations.	Depuis 2006, la Banque a recensé près d'une dizaine de plaintes. Dans ses procédures, elle met un point d'honneur à tenir compte des conditions des communautés locales et du respect de leurs choix et aspirations.
KITANE SOULEYE	Comment retrouver les aspirations en termes d'évaluation environnementale et sociale dans les faits ?	L'évaluation environnementale tient compte des contraintes naturelles pour l'équilibre des systèmes par un calcul des optimums. Les calculs effectués permettent de préserver les équilibres écologiques. Dans sa première sauvegarde, la Banque dans prévoit des mécanismes de sauvegarde clairs et mesurables.
SANDJIMA DOUNIA	SO4 : lutte contre les pollutions. Quelle importance la Banque accorde-t-elle aux nuisances ? Les nuisances sont-elles intégrées dans les sauvegardes ?	Prendre en compte la question des nuisances olfactives et autres nuisances.
Victor MPEMBELE	La RDC dispose d'une Loi sur l'environnement depuis le 11 juillet 2011. Comment les sauvegardes opérationnelles peuvent-elles prendre en compte ces préoccupations nationales ?	Le processus participatif des consultations donne l'opportunité à toutes les parties prenantes d'identifier leurs priorités en matière de sauvegarde pour améliorer le SSI de la Banque par l'inclusion des bonnes pratiques expérimentées en la matière. Si une déficience est signalée sur le SSI de la BAD, les normes nationales et internationales prévalent pour éviter les risques. Cette nécessité est établie dans les SO.
Christian MBINA	Existe-t-il un système de labellisation définissant des normes à respecter en matière de SO ?	Les normes diffèrent d'un pays à l'autre. La banque utilise les normes les plus contraignantes pour éviter les risques. Au regard des impératifs de développement du continent, la Banque préconise tolère des seuils et normes en matière de pollution qui se situent au dessus des normes internationales. Les options stratégiques sont



		définies en fonctions des exigences de développement de l'Afrique.
Daniel AKOO MVOMO	Compensation : Quelles sont les orientations de la BAD en matière de compensation ? Que fait-on si les communautés ne se sont pas prononcées en termes de compensation ?	Les consultations doivent être faite dans un esprit qui permettent au communauté de se prononcer pour faire valoir leurs droits et aspirations. Il faut fixer des délais. L'efficacité du système dépend de l'information donnée aux communautés.
	Les ONG ne jouent pas correctement leurs rôles. La société civile a un rôle majeur à jouer. Il faut tenir compte des enjeux sociaux et non pas seulement les seules préoccupations environnementales.	Les SO permettent de définir des mécanismes donnant aux ONG des outils permettant d'accompagner les communautés dans le processus d'identification de leurs besoins et d'évaluation des compensations à faire. Recours aux avocats à la convenance des communautés. La société civile doit être présente et active.
Nicaise MOULOMBI	Comment la Banque compte-t-elle capitaliser les conclusions et recommandations des concertations ? peut-on faire une recommandation pour la mise en place d'un réseau de suivi des SO de la BAD ? Est-il possible de publier des rapports pour une durabilité avérée des SO ?	Les conclusions et recommandations ont pour but d'améliorer la qualité et la pertinence des SO, la Banque à mis en œuvre ce processus participatif pour recueillir des les préoccupations des acteurs clés du développement durable que vous êtes plus une optimisation de ses résultats.
Jean Abbé ABESSOLO	Comment la Banque prend elle en compte les problèmes de responsabilité solidaire pour améliorer son image de marque ? Qui doit financer les études d'impacts ?	Les experts de sauvegarde ont la possibilité d'interrompre le processus d'un projet. Changement climatique et économie verte sont des réalités identiques. La Programmation stratégique et la politique des prêts ont des implications économique, sociale et environnementale. Les tests de qualité à l'entrée sont systématiquement réalisés. Recommandation : les études d'impacts doivent être réalisées à l'avance. Il existe une facilité permettant de décaisser les fonds du projet pour la réalisation de l'étude d'impact et les indemnités. La responsabilité solidaire de la Banque



		est engagée.
TANGARA MAMADOU	Les études d'impact environnemental et social sont-elles systématiquement réalisées ?	Au Cameroun toutes les études sont faites. La première responsabilité est celle de l'Etat. Il faut un suivi constant des tutelles, les Etats doivent veiller à la qualité à l'entrée des projets. La Banque a une responsabilité par rapport à la mise en œuvre des projets. La qualité est extrêmement importante.
APRES MIDI		
Lucette OYOUBI	Comment devrait se passer la catégorisation ?	La banque examine la faisabilité du projet au cours de la mission d'évaluation, en consultation avec le gouvernement et les autres parties prenantes, la mission d'évaluation analyse les aspects techniques, financiers, économiques, institutionnels, environnementaux, de marketing et de gestion ainsi que l'impact social potentiel du projet. La catégorisation se fait à deux niveaux : stratégique et opérationnel.
TANGARA MAMADOU	Méthodologie de mesure des écarts (disconnect)	La Banque a des Check-list. La carence d'experts environnementalistes conduit la Banque à recourir aux consultants. Recommandation : les équipes préparatoires doivent être composées des spécialistes en environnement.
Pulchérie NZE NDONG	A partir de quelle catégorie la Banque finance-t-elle ? expliquer les critères de classification ?	Brochure verte Page 6. Quels sont les principaux axes à prendre en compte dans la conception des projets. Les impacts potentiels des projets déterminent la catégorisation.
Jaff BAMENDJO	Qui prend la décision en termes de catégorisation ?	Le dialogue permet de trouver une solution consensuelle. La banque est compartimentée de sorte que chaque Département prend en considération un aspect spécifique



		de la catégorisation. Il existe des structures de certification qui donnent leurs avis. L'avis de catégorisation est soumis à memorandum.
Nicaise MOULOMBI	Depuis combien d'année les procédures d'évaluation environnementales ont-été mises en place à la Banque ? L'implication de la société civile peut-elle permettre un meilleur partage des responsabilités ?	2001 La Banque à mis en place un processus permettant de prendre en compte les recommandations et avis de la société civile. La société civile joue un rôle important. La Banque prévoit un processus de formation des parties prenantes au SSI
KARANGAZ RCA	Y a-t-il un mécanisme prévu de renforcement des capacités de la société civile ?	La Banque prévoit un mécanisme de renforcement des capacités et de formation à destination de la société civile.
TANGARA	Quelles est la responsabilité de la banque dans la définition des zones d'influence ?	La zone d'influence est un nouveau concept dans les principes de la BAD. La Banque regarde son projet et aussi les projets qui se développent en amont et en aval. On a élargi le champ de vision pour prendre en compte l'ensemble des parties prenantes autour du projet.
MPEMBELE RDC	Les zones d'influence varient. Quels sont les paramètres permettant d'évaluer une zone d'influence ?	Les notes d'orientation sectorielles donnent des orientations pour cette définition. Mais il faut aussi tenir compte du projet lui-même qui présente des spécificités et les conditions locales. Recommandation : intégrer la zone d'influence dans les rapports d'évaluation des projets car il nécessite la définition de critères d'analyse plus affinés.
TOUNKARA	Recensement des personnes à indemniser ? quel rôle pour la société civile ?	Il faut fixer une date butoir pour éviter les effets pervers liés à l'aléa moral Recommandation : Faire une bonne étude basée sur les besoins réels des populations.
ZOUTA	Précision concernant la responsabilité du secteur public. Pourquoi remarque-t-on une faible consultation du secteur public ?	Les consultations publiques ne sont pas encore traitées à leurs justes valeurs. La responsabilité est partagée entre les partenaires publics et privés et les instances



		gouvernementales.
Nicaise MOULOMBI	Comment la BAD peut-elle faire pour mettre en place un réseau sur la sécurisation des droits des ONG ?	Recommandation : Mise en place d'un réseau pour les organisations de la société civile pour la sauvegarde opérationnelle relative à l'évaluation sociale et environnementale.
TOUNKARA	Pourquoi ne peut-on pas fusionner SO1 et SO3	Les sauvegardes sont spécifiques et portent sur des aspects particuliers. Proposition : Prise en compte des questions culturelles.
KITANE	Existe-t-il des procédures applicables aux projets. Des étapes ?	La Banque a mis en place un cycle de projet permettant de suivre de manière opérationnelle la mise en œuvre des projets qu'elle finance.
MOULOMBI	Existe-t-il une grille d'évaluation pour chaque étape ?	Dans les notes d'orientation on va définir les grilles d'évaluation.



ANNEXE 3 : RAPPORT DU GROUPE 1

SO1 – Evaluation Environnementale et Sociale

Président : SANDJIMA DOUNIA

Rapporteur : MAMBOUNDOU ALEVINAT Joël Célestin

Rappel des termes de références par le Président et validation de la méthodologie (lecture point par point et discussions)

Intitulé	Préoccupations	Suggestions/formulations
Introduction et objectifs	Point 1 ajouter	« d'intégrer systématiquement »
	Troisième ligne ajouter	« Dans les stratégies et les opérations de la Banque »
	(y compris celles liées à la vulnérabilité au changement climatique) ajouter	Déplacer la parenthèse après environnementales « considérations sociales et culturelles »
	1 ^{ère} boulette ajouter	S'assurer que les emprunteurs intègrent les facteurs environnementaux, sociaux et culturels dans les stratégies nationales de développement.
	Les réglementations nationales ont-elles été prises en compte ?	Oui, Pris en compte dans la dernière boulette
	Qu'entend-t-on par collectivités locales ? ajouter pour lier l'entité à la communauté touchée	Les collectivités et les communautés locales
	Ajouter un Objectif Spécifique	Assurer une catégorisation appropriée des projets de la Banque
Champ d'application		
	Point 3 ajouter	A toutes les stratégies et les opérations
	Ajouter un 3 bis	Conformément à la déclaration de Paris cette SO est un instrument d'échange avec les autres partenaires financiers pour la mobilisation de



		l'aide
Evaluation environnementale et sociale		
	Point 6 changer exige et choisisse	La Banque Demande que l'emprunteur ou le client « identifie et Utilise » et prépare un cadre de gestion environnementale et sociale ou un plan de gestion environnemental et social pour toutes les opérations
	Point 7 Ligne 4 préciser par une parenthèse la vulnérabilité	
	Point 8 ajouter	Collectivités et communautés
	Ajouter	La Banque doit tenir compte des implications financières et techniques liées à la zone d'influence du projet
	Point 9 Ligne 6 Ajouter	Gaz à Effet de Serre (GES)
	Point 10	Préciser les critères de la pertinence dans les procédures et orientations
	Point 11	
	Ajouter un Point 13 supplémentaire	Dans le rapport d'achèvement du projet, lors de l'évaluation environnementale et sociale ex-post mener une réflexion sur les dégâts générés par le projet mais non identifiés au préalable et toutes les implications et mécanismes de recours possibles
Présélection et catégorisation de projets		
Catégorie 1		RAS
Catégorie 2	Remplacer Ligne 4	site par « zone d'influence du projet »
Catégorie 3	Ajouter	Collectivités et communautés concernées
Catégorie 4	Ajouter un autre Point 49	
Champ d'application de l'évaluation environnementale et sociale		



	Point 21 Ligne 2	Doit-on conserver le terme Dépistage ou le remplacer par un terme technique approprié ? Tels que décrits dans la phase d'identification
	Point 22 Ligne 5	Virer « y compris les populations autochtones)
Ecoulements environnementaux		
	Point 23 ajouter Ligne 4	Et aux services rendus
Patrimoine culturel		
	Point 27	Reformuler le paragraphe de façon à diminuer les répétitions « patrimoine culturel »
	Point 28 Ligne 4 Remplacer « le sauvetage » par	Y compris la « sauvegarde »
	Point 29 dernière ligne ajouter	« soient » avant identifiées
	Point 30 Boulette 2	Virer « largement » et Remplacer perte par « dommage subit »
Impacts sur les communautés		
	Point 31 Ligne 4 Ajouter	Impacts indirects
Groupes vulnérables y compris PAs		RAS
Consultation		
	Point 36 Ligne 4 Ajouter	En tenant compte de la législation nationale en la matière
Divulgence et l'accès à l'information	Après discussions sur les termes divulgation et dissémination, vulgarisation, il a été décidé de conserver « Divulgation »	
Mécanismes de règlement des griefs et de redressement des torts	Point 46 Discussions sur les termes « griefs » et « redressement des torts »	En intégrant les OSC de la société civile
Mise en œuvre de mesure de sauvegarde	Point 47 Ajouter après rendre compte à la Banque	Et au ministère sectoriel concerné du pays (cas d'un client privé)
	Après « conformité » ajouter	Et prendre des mesures correctives appropriées allant même jusqu'à la suspension des décaissements



Point 48 : Proposition

Le PGES doit comprendre les mesures spécifiques visant à renforcer les mécanismes de contrôle et de certification stricte en ce qui concerne les projets, notamment des industries extractives

Au terme de ces échanges le Groupe recommande :

- R1 Dérouler le principe, la procédure et les notes d'orientations de la mise en œuvre de la sauvegarde afin de rendre compréhensible les sauvegardes ;
- R2 Ajouter les définitions des termes exemples changement climatique, vulnérabilité etc et ajouter partout environnementaux sociaux et culturels
- R3 Préciser l'utilisation des expressions des points 1, 5, 7 et suivants « vulnérabilité » à quoi renvoi ce terme? considère-t-on le point 1 pour tout le document ou pas ?
- R4 Changer le terme dépistage et remplacer par Identification
- R5 Garder les sigles en français pour les documents en français.
- R6 Renforcer les capacités des Organisations de la Société Civile et les Administrations nationales pour l'évaluation environnementale et sociale ainsi que le suivi des PGES.



ANNEXE 4 : RAPPORT DU GROUPE 2

SAUVEGARDE OPERATIONELLE	POINTS SOULEVES	RECOMMANDATIONS/questions
SO 2. Sauvegardes Opérationnelles relatives à la Réinstallation involontaire : Acquisition de terres, déplacements de populations et indemnisation	Cette SO a trait aux conditions dans lesquelles un projet financé par la Banque entraîne la réinstallation involontaire de personnes (2c) qu'elles puissent profiter à court, moyens et longue termes des avantages du projet qui induit leur réinstallation	(Est-ce que la BAD peut proposer les taux d'indemnisations <ul style="list-style-type: none"> • Introduire les indemnisations dans le cout du projet financé?) • (beaucoup de commentaires qui doivent aller en note d'orientation) • Les ONGs concernées doivent être représentatives, et acceptes par les communautés locales • Les frais de réinstallation doivent être liés aux avantages économiques du projet, et tout avantage net aux PAP doit être ajouté au chapitre des avantages du projet. • Recommande la relecture du texte. Il ya de phrases pas concis



	<p>Le terme « réinstallation » désigne à la fois le déplacement physique¹ économique et socio culturelle</p> <p>S'assurer que les personnes déplacées bénéficient d'une assistance pour la réinstallation substantielle, de préférence au sein même du projet, de sorte que leur niveau de vie, leur capacité à générer des revenus, les capacités de production, et l'ensemble des moyens de d'existence durable (subsistance) soient améliorés au-delà des niveaux d'avant le projet</p>		
	<p>Cette SO s'applique à toutes les opérations finance (prêts) par la Banque (secteurs public et privé)</p> <p>Lorsque les répercussions d'un projet de réinstallation semblent être particulièrement graves, l'alternative de ne pas avancer avec le projet (de ne pas aller de l'avant avec) le projet doit être sérieusement prise en considération</p>		
	<p>Un mécanisme de réparation et de règlement de griefs, culturellement appropriée et accessible par le biais de comités locaux constitués de manière informelle avec des représentants de groupes d'intervenants clés, doit être créé le plus tôt possible dans le processus de réinstallation. Les tiers indépendants évoqués doivent être constituées de toutes les parties prenantes, en Platform de ongs, communautés locales, gouvernements, companies</p> <p>Conditions de travail et gestion des relations du</p>		

¹ « Déplacement physique » fait référence à la relocalisation ou la perte de logement.



	<p>travailleur L'emprunteur ou le client devra fournir à tous les employés des documents qui contiennent des informations sur leurs modalités d'emploi, leurs conditions et leurs droits (y compris le droit national de l'emploi). CONVENTIONS INTERNATIONALES Pourquoi pas mentionner la nécessité d'un contrat avec les employés</p> <ul style="list-style-type: none">• les heures de travail ;• les salaires et avantages sociaux ;• les temps de repos ;• les modalités relatives aux heures supplémentaires ; <p>Proscrire le travail des enfants</p>	
--	--	--



ANNEXE 5 : RAPPORT DU GROUPE 3

SO 3 : Biodiversité et services écosystémiques et SO 5 : Pollution, Gaz à Effet de Serre et efficacité dans l'utilisation des ressources

Le présent rapport a pour but de présenter au groupe de plénière, les résultats du groupe 3 sur la biodiversité et les services écosystémiques et la pollution, les gaz à effet de serre et l'efficacité dans l'utilisation des ressources.

Le groupe de travail, composé de plusieurs membres d'origines diverses (public, privé, ONG et société civile), se présente ainsi qu'il suit :

- Présidente : ZOUTA Gertrude
- Rapporteur : OUISSIKA Chérubins Brice
- Membres :
 - MOULOMBI Nicaise
 - AKO'O Daniel
 - BAGAFUO Yves Anaclet
 - MBINA Christian
 - KAVIRA Louise

Le groupe a accueilli avec satisfaction la majorité des informations figurant dans le document de présentation des sauvegardes opérationnelles de la thématique qui leur a été présenté.

Le groupe de travail loue l'initiative d'amélioration continue de la BAD, qui consiste à revoir ses conditions d'éligibilité aux prêts par l'exigence des bonnes pratiques qui tiennent compte des objectifs de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) visant à préserver la diversité biologique et à promouvoir l'utilisation durable des ressources naturelles. Ces pratiques s'alignent également avec la Convention de Ramsar sur les Zones Humides, la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, la Convention sur le commerce international des espèces menacées de flore et de faune sauvages, et sur l'Evaluation des Ecosystèmes pour le Millénaire.

Toutefois, à la relecture du document, le groupe de travail 3, Fait siennes les amendements suivants consignés dans le tableau ci-après :

SO	Parties concernées	Amendements
----	--------------------	-------------



SO 3	Introduction et objectifs Le point 2, objectifs spécifiques, tiret 3	« La protection des forêts à haute valeur de conservation et des habitats naturels, modifiés et essentiels; »
	Insertion point 4 nouveau	Cette SO doit prendre en compte la législation et les règlements nationaux en matière de biodiversité et des services écosystémiques
	Exigences/Evaluation Environnementale et sociale : Insertion point 10	« L'emprunteur ou le client devra respecter la réglementation en vigueur dans le pays d'action du projet »
	l'exigence « Chaîne d'approvisionnement » , 1 ^{er} tiret, point 31	« seules les ressources d'origine légale et durable sont achetées, faisant usage de systèmes de durabilité internationalement reconnues, si possible (opérationnalité d'un système de traçabilité); »
	SO4	Introduction et objectifs Insertion point 4



	<p>Point 25, Utilisation efficiente des ressources,</p>	<p>« Les emprunteurs ou clients devront évaluer et, le cas échéant, mettre en œuvre des mesures financièrement et économiquement réalisables visant la gestion rationnelle des ressources disponibles, par le projet, (l'énergie, l'eau, les matières premières, et d'autres ressources). »</p>
--	--	---

Au terme des travaux le groupe a formulé les recommandations suivantes:

- Renforcement des politiques nationales et harmonisation de celles-ci au niveau sous régional, en matière de biodiversité, des services écosystémiques, de lutte contre la pollution et émission des gaz à effet de serre, d'utilisation rationnelle des ressources

- Vulgarisation des procédures pénales en matière de biodiversité et des services écosystémiques, de lutte contre la pollution et émission des gaz à effet de serre, d'utilisation rationnelle des ressources

- Renforcement des consultations auprès des observatoires en matière de la biodiversité et des services écosystémiques, de lutte contre la pollution et émission des gaz à effet de serre, et d'utilisation rationnelle des ressources



ANNEXE 6 : DISCOURS DU REPRESENTANT RESIDENT DE GAFO

Monsieur le Ministre

Mesdames et Messieurs les Participants

Chers collègues des représentations de la BAD et du Siège ;

La Banque africaine est en train d'élaborer un nouveau Système de Sauvegarde environnementale et sociale Intégré (ISS). Le nouveau système prend en compte le nouveau contexte dans lequel s'effectue l'intervention de la Banque en matière de développement et les défis qui ont émergé récemment en ce qui concerne les changements climatiques, l'importance croissante de la protection de la biodiversité et la protection des droits humains. Le système permet de protéger l'environnement tout en facilitant le développement économique et bien-être social dans le but d'atteindre les objectifs de développement durable en Afrique.

L'une des innovations clés de l'ISS est qu'elle introduit le concept des sauvegardes opérationnelles qui sont des critères de conformité simples et ciblés pour les opérations financées par la Banque. Les 5 mesures opérationnelles de sauvegarde introduites couvrent les questions relatives aux évaluations environnementales et sociales, à l'acquisition de terrains et à la réinstallation involontaire des populations, à la biodiversité et aux services fournis par les écosystèmes, notamment aux communautés locales, aux changements climatiques, à la prévention et au contrôle de la pollution et enfin, aux conditions de travail, à la santé et à la sécurité des travailleurs.

Les sauvegardes opérationnelles ont pour motivation principale de favoriser le respect des procédures de sauvegarde de la Banque et d'améliorer la performance environnementale des opérations financées par la Banque dans les pays membres régionaux tout en étant conformes aux normes à la fois nationales et internationales.

Afin d'assurer l'application effective du nouveau système, la Banque entend renforcer les capacités institutionnelles, et assurer la formation des gouvernements des pays membres, des clients et partenaires dont ceux de la société civile africaine. Elle entend également fournir les conseils techniques nécessaires pour aider les porteurs de projets et les pays à faire face aux impacts environnementaux et sociaux et aux risques liés aux changements climatiques afin de sécuriser les réalisations issues de la coopération avec la Banque.

La mise en œuvre effective du nouveau système appelle un soutien actif des partenaires de la Banque, notamment les gouvernements, la société civile et le secteur privé.

Afin de promouvoir la consultation d'un large éventail de parties prenantes sur les sauvegardes opérationnelles et l'appropriation par les acteurs essentiels, la Banque a opté pour une série de cinq consultations régionales.

Celles pour l'Afrique de l'Est et pour l'Afrique du Sud se sont tenues le mois dernier à Nairobi au Kenya et à Lusaka en Zambie. Cette session régionale de Libreville pour l'Afrique Centrale regroupe des représentants des gouvernements, des organisations de la Société Civile, et du secteur privé.



Mot du Représentant de la BAD

Monsieur le Secrétaire Général du Ministère de l'Economie, de l'Emploi et du Développement Durable

Monsieur le Conseiller du Ministre,

Mesdames et messieurs les participants,

Chers collègues,

Je tiens à vous remercier, au nom du Représentant Résident de la BAD au Gabon, pour le travail exceptionnel que vous avez effectué pendant ces trois jours de consultation sur le système de sauvegarde intégré de la Banque africaine de développement, en cours de conception.

Je puis vous assurer que la BAD est au courant de la qualité technique et de la détermination du groupe qui a formulé de nombreuses recommandations allant dans le sens d'améliorer les propositions faites par la BAD.

Nous avons retenu essentiellement parmi ces recommandations celles qui suivent :

- Améliorer l'opérationnalisation des mesures de sauvegardes environnementales des opérations financées par la BAD, en impliquant l'ensemble des acteurs concernés dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de ces mesures ;
- Renforcer les législations nationales en matière d'évaluation environnementale, en vue de permettre l'alignement et l'utilisation des systèmes-pays par la BAD ; ce qui permettra de réduire les coûts de transaction liés aux opérations financées par la BAD au bénéfice de ses Pays membres régionaux ;
- Renforcer les capacités des acteurs impliqués dans la mise en œuvre et le suivi des sauvegardes environnementales et sociales, y compris celles des administrations nationales, des ONGs et des organisations du secteur privé.

Je puis vous assurer, comme vous pouvez le constater avec cet atelier, que la Banque africaine de développement est déterminée à prendre en compte vos préoccupations dans le processus de finalisation de ce système de sauvegardes intégré.

J'ose croire qu'au retour dans vos pays respectifs, vous puissiez fidèlement restituer à vos collaborateurs les résultats issus de cette consultation.

Je vous remercie et vous souhaite bon retour dans vos pays respectifs.



ANNEXE 7 : DISCOURS DU MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE L'EMPLOI ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Monsieur le Représentant Résident de la Banque Africaine de Développement,

Mesdames et Messieurs les Représentants des Gouvernements des Pays d'Afrique Centrale,

Mesdames et Messieurs, chers participants et représentants de la Société Civile et du Secteur Privé,

C'est un grand honneur pour mon pays le Gabon d'avoir été choisi pour accueillir ces importantes consultations régionales sur le Système de Sauvegarde Intégré de la Banque Africaine de Développement.

Au nom du Président de la République du Gabon, Son Excellence Monsieur Ali Bongo Odimba et de l'ensemble du Gouvernement Gabonais et en mon nom propre, je souhaite une cordiale bienvenue à tous les participants étrangers et nationaux à ces travaux.

La Banque est un partenaire de longue date de l'Afrique. Par conséquent, le gouvernement du Gabon et ceux de pays d'Afrique centrale partagent l'engagement de la Banque Africaine de Développement pour l'élaboration d'un système de sauvegarde environnementale et sociale intégrée afin de s'assurer que les projets de développement en Afrique sont écologiquement durables, socialement responsables et économiquement bénéfiques pour les populations locales.

Permettez-moi de rappeler qu'au cours des dernières décennies, à la suite du Sommet de Rio sur le Développement Durable en 1992, l'impact des actions de développement sur l'environnement et les populations est au cœur du débat international sur la mondialisation. Les questions du développement durable et des changements climatiques ont fini démontrer que l'activité humaine est responsable des défis environnementaux et climatiques.

Ces questions et les défis qui peuvent survenir au cours du cycle du projet sont liés à l'impact environnemental et social, la réinstallation involontaire, les conditions de travail, la santé et la sécurité, la pollution et les services de la biodiversité et des écosystèmes.

Il est donc important que les enseignements tirés des interventions passées, ainsi que l'expérience acquise au niveau international, soient utilisées pour concevoir intégrer des systèmes de garanties que les efforts des pays membres clientes pour atteindre le développement durable.

Monsieur le Représentant Résident, chers partenaires, mon Gouvernement souhaite féliciter la Banque africaine de Développement pour la conception de ce système de garanties intégrées et permettant les pays membres à fournir des intrants dans le processus.

L'objectif du système de garanties intégrées est de rassembler les engagements politiques pertinents, les exigences, les procédures et les notes d'orientation formulées par la BAD pour être intégrés dans un système



assurant la clarté pour les emprunteurs et les clients sur la façon dont ceux-ci devraient être mis en pratique. C'est ce qui est appelé Système de sauvegarde intégré.

Je suis informé que les objectifs de cette réunion comprennent:

1. Améliorer la qualité globale et la pertinence du système de garanties intégrées;
2. Promouvoir une compréhension commune des garanties objectives, les principes et les exigences, et
3. Assurez-vous formulation correcte de la déclaration de politique générale de garanties.

Assurer la conformité avec ces garanties ne peut être assurée si les pays membres ont participé au processus de formulation. Le Gabon est honoré, une fois de plus d'accueillir la réunion régionale.

Le Gabon est engagé dans le développement durable qui assure un impact au niveau des personnes et la croissance économique avec équité. Pour notre pays ainsi que pour tous les pays de l'Afrique centrale, le but ultime est de renforcer la gouvernance environnementale et les institutions, l'écran d'aide et de développer l'économie verte et les stratégies régionales de développement, et intégrer le changement climatique dans la poursuite de la croissance inclusive et du développement durable.

Dans son engagement envers le développement durable, notre peuple et les gouvernements doivent accorder et de leurs moyens de subsistance au centre de l'agenda du développement et de la participation de larges parties prenantes, telles que le secteur public, secteur privé et organisations de la société civile dans les processus consultatifs pour la protection intégrée de la Banque Système de garanties est bien apprécié.

Nos pays doivent avoir leurs mot à dire en tant qu'ils sont membres de la Banque Africaine de Développement depuis le système proposé s'appliquera à nos futurs projets ainsi que les instruments de programmation de la politique avec la BAD. Par conséquent, la Zambie doit examiner les considérations techniques proposées avec l'objectif de ses propres procédures d'évaluation environnementale et sociale et d'explorer la possibilité d'améliorer leur alignement avec nos systèmes nationaux propres.

Je tiens à déclarer cette consultation régionale sur la gestion intégrée de la Banque africaine de développement système de garanties de libre.

Merci et profitez de votre séjour au Gabon.



CONSULTATION DE L'AFRIQUE CENTRALE SUR LE SYSTEME DE SAUVEGARDE INTEGRE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT

Libreville, 11 mai 2012

Monsieur le Représentant Résident de la Banque Africaine de Développement,

Mesdames et Messieurs les Représentants des Gouvernements des Pays d'Afrique Centrale,

Mesdames et Messieurs, chers participants et représentants de la Société Civile et du Secteur Privé,

C'est un grand honneur pour mon pays le Gabon d'avoir abrité ces importantes consultations régionales sur le Système de Sauvegarde Intégré de la Banque Africaine de Développement.

Au nom du Président de la République du Gabon, Son Excellence Monsieur Ali BONGO ONDIMBA et de l'ensemble du Gouvernement Gabonais et en mon nom propre, permettez-moi de rappeler que les problématiques de changement climatique, de perte de biodiversité et de dégradation des terres constituent des enjeux cruciaux pour les pays africains en général et singulièrement pour ceux de l'Afrique Centrale. D'où, l'importance de disposer d'un système de sauvegarde intégré et cohérent pour faire face à l'ensemble de ses problématiques.

A cet égard, le Gouvernement gabonais souhaite féliciter la Banque Africaine de Développement (BAD) pour l'organisation des présentes consultations. Lesquelles ont permis à nos pays d'exprimer leurs préoccupations dont la prise en compte dans la stratégie de financement de la Banque permettra de résoudre les problèmes liés à l'évaluation environnementale et sociale des projets financés.

Dans cette logique, les trois objectifs assignés aux présentes consultations ont été atteints au regard des propositions formulées pour l'amélioration de la qualité globale et la pertinence du système de sauvegarde intégré de la Banque, d'une part, et des commentaires, suggestions et recommandations fortes formulés, d'autre part.

Mesdames, Messieurs,

Les travaux de cette consultation régionale de l'Afrique Centrale pour la conception d'un Système de Sauvegarde Intégré de la Banque Africaine de Développement se sont déroulés dans le strict respect des principes de transparence, de large participation, de diffusion de l'information et d'accessibilité.



Tout en félicitant la BAD pour cette initiative, le Gouvernement gabonais exprime le souhait que les avis et contributions soient pris en compte dans l'optique :

- 1) d'améliorer le contenu et la clarté de la proposition actuelle ;
- 2) d'accroître l'efficacité opérationnelle de la Banque ;
- 3) d'assurer l'appropriation par les emprunteurs et ;
- 4) de s'entendre sur un mécanisme de communication et de surveillance du respect de la conformité.

Tout en vous souhaitant bon retour dans vos pays respectifs, je déclare closes les consultations régionales pour l'Afrique Centrale relatives au système sauvegarde intégré de la Banque Africaine de Développement.

Je vous remercie.



ANNEXE 8 : DECLARATION DE LIBREVILLE

Déclaration de Libreville de la Société Civile des pays d'Afrique Centrale relative à la mise en œuvre du Système Intégré de Sauvegarde de la BAD

Libreville le 11 mai 2012

Nous, délégués des organisations de la société civile réunis à Libreville du 09 au 11 mai 2012, au Gabon à l'occasion de la Consultation Régionale sur le Système Intégré de Sauvegarde de la BAD,

Reconnaissant le rôle du système intégré de sauvegarde dans la promotion de la durabilité environnementale et sociale des pays de la sous-région Afrique Centrale

Réaffirmant notre volonté commune à suivre l'opérationnalisation du système intégré de sauvegarde ;

Prenant en compte le déficit d'informations en matière de développement durable, et conscient de la nécessité de contribuer significativement aux voies de recours en matière d'environnement et des questions sociales pour un suivi-évaluation de la mise en œuvre à tous les niveaux des projets financés par la BAD dans nos Etats;

Reconnaissant que les principes, les accords et les engagements énoncés dans la Déclaration de Rio de 1992, l'Agenda 21 et le Plan de Mise en Œuvre de Johannesburg et autres plans opérationnels subséquents doivent être respectés, et qu'il faille renforcer leur application lors de la prochaine Conférence Rio+20 ;

Réaffirmant notre engagement à œuvrer, à favoriser le développement durable en mettant l'accent sur l'éradication de la pauvreté, la justice climatique et sociale, la démocratie et la gouvernance environnementale sur l'accès au foncier, à l'eau potable, à un logement sain, aux services sociaux de base et de manière générale au bien-être ;

Affirmant que le droit des peuples et des Etats de l'Afrique Centrale au développement intègre:

- la reconnaissance du droit des populations à vivre décemment,
- la réduction des inégalités sociales,
- l'exercice des droits fondamentaux,
- le respect des droits, croyances et cultures des peuples autochtones et des communautés locales, selon les principes de l'Agenda 21 et autres instruments pertinents dont l'article 8j de la convention sur la diversité biologique.

Constatant qu'au cours des deux dernières décennies les promesses et engagements faits par les pays développés à l'endroit de l'Afrique en général et des pays du Bassin du Congo en particulier, n'ont pas été tenus en termes de retombées économiques et sociales;

Assurés que le Bassin du Congo constitue le potentiel exceptionnel de l'Afrique et de la Planète et Prenant en considération la décision prise à Malabo par l'Union Africaine de définir l'économie verte dans notre acception et d'adapter le cadre du développement durable en fonction de nos spécificités et de la capitalisation de la Déclaration de Paris sur l'harmonisation de l'efficacité de l'Aide au Développement;

1 **Décidons** de la Création du Réseau des Organisations de la Société Civile en Afrique Centrale sur le Système Intégré de Sauvegarde de la Banque Africaine de Développement

2 **Recommandons** que la BAD appuie la mise en place du dit Réseau